

## Résumé du plan 2018

Généré le 19/12/2017

### Opération: Argentine - Bureau régional



## Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 93% EN 2016

2016

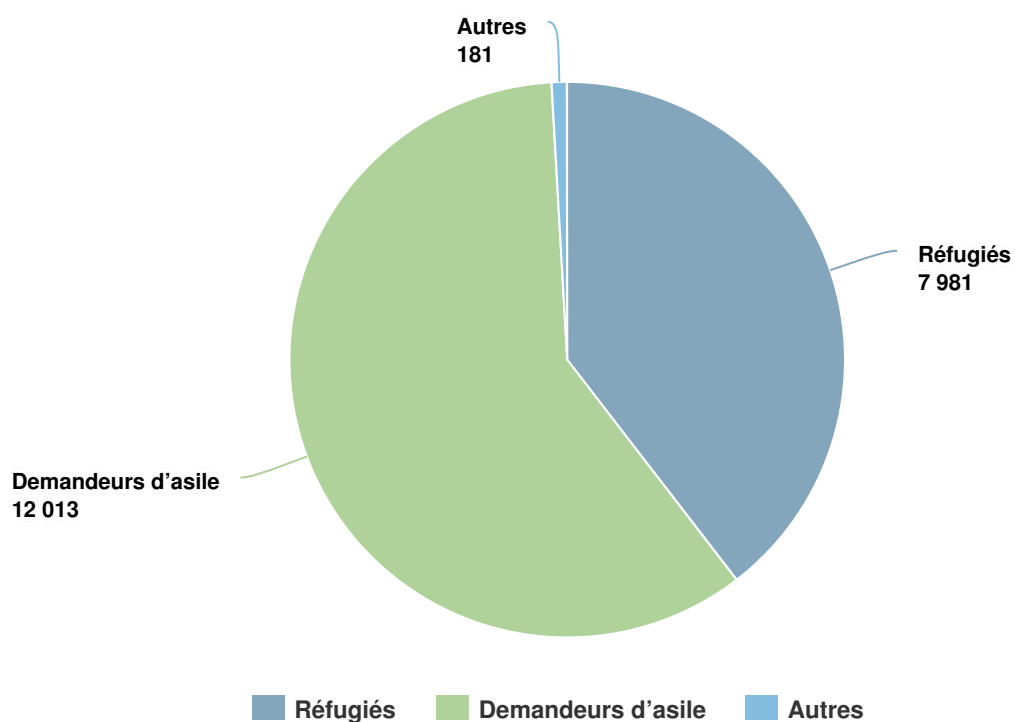
20,175

2015

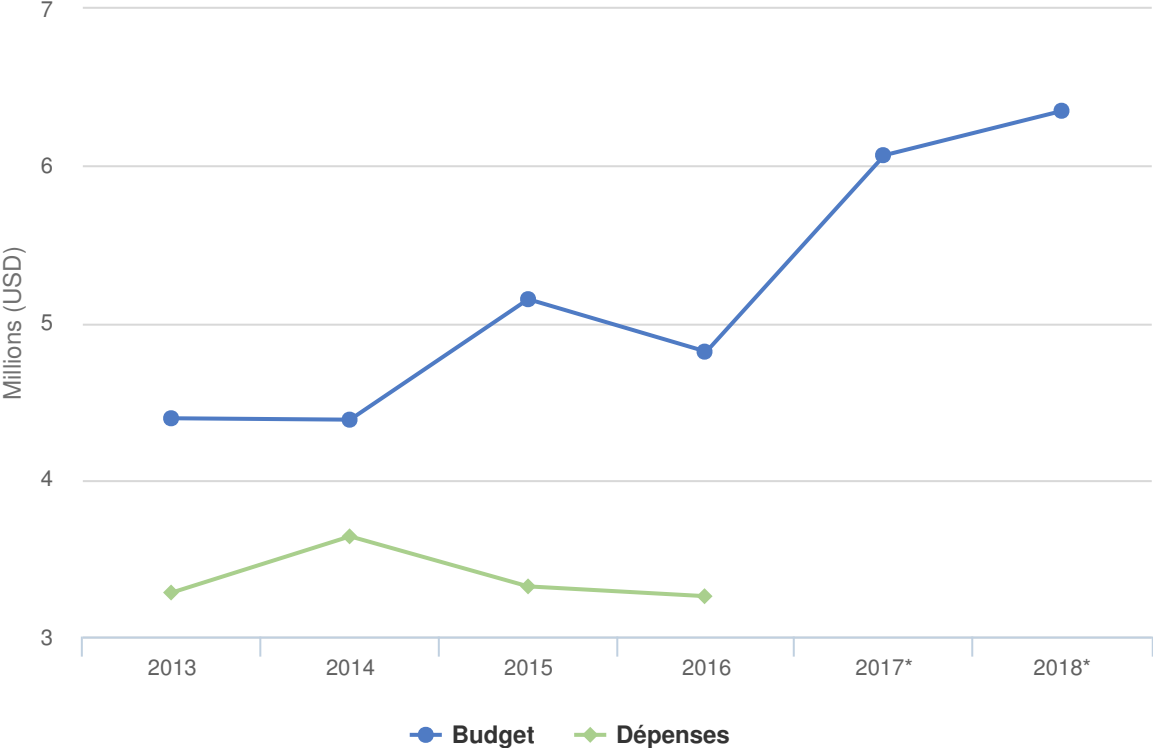
10,428

2014

9,668



# Budgets et Dépenses - Argentine - Bureau régional



## Chiffres clés :

- 90% des procédures de détermination du statut de réfugié respecteront les normes procédurales minimales du HCR
- 90% des programmes de réinstallation dans les pays de réinstallation, nouveaux ou émergents, seront mis en place ou améliorés
- 87% des lois nationales sur la protection des apatrides seront conformes aux normes internationales
- 83% des réfugiés parviendront à l'intégration sociale et économique

## Environnement opérationnel

Un pic record de nouvelles demandes d'asile depuis 2016 a créé une pression considérable sur les procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) et les systèmes d'asile de divers pays du sud de l'Amérique latine. Fin 2016, le nombre de demandeurs d'asile dans la région s'élevait à quelque 12 000 et, en juin 2017, ce nombre avait presque atteint 20 500. Les gouvernements de la sous-région envisagent l'adoption de mesures pour maîtriser les retards dans le traitement des dossiers et réduire le nombre croissant de demandes d'asile infondées afin d'améliorer l'efficacité globale de leurs systèmes.

Malgré un environnement favorable à l'intégration dans la région, en particulier grâce au droit au travail et à l'accès à l'éducation et aux services de santé, l'inclusion socio-économique durable reste aléatoire en raison de l'accès limité à des logements abordables et à des emplois décents.

## Priorités clés

En 2018, le HCR mettra l'accent sur :

- L'achèvement de la phase de diagnostic de l'Initiative d'assurance qualité (QAI) et la mise en œuvre des recommandations QAI en Argentine, en Bolivie (État plurinational de), au Chili et au Pérou et, d'ici 2019, au Paraguay et en Uruguay ;
  - L'inclusion des personnes vulnérables relevant de la compétence du HCR dans les programmes ciblés de réduction de la pauvreté ;
  - La coopération étroite avec les gouvernements afin de promouvoir l'admission de réfugiés affectés par des crises humanitaires majeures par le biais de la réinstallation et d'autres voies d'admission légale (dispositifs de visas humanitaires). L'Argentine s'est engagée à accueillir 3 000 Syriens, le Chili à réinstaller 120 Syriens et l'Uruguay à réinstaller dix familles du nord de l'Amérique centrale.
  - La mise en œuvre des financements du Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents (ERCM) afin de promouvoir des modèles de réinstallation durables.
  - L'adhésion aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie au Chili, et la mise en œuvre de mesures de prévention de l'apatridie, ainsi que la protection et des actions favorisant la naturalisation des apatrides dans les six pays relevant du Bureau régional.
  - La promotion des solutions durables, c'est à dire la réussite de l'intégration locale et de l'autosuffisance des réfugiés et la mise en place d'un système durable de réinstallation.
  - Le plaidoyer et le soutien technique auprès des gouvernements, ainsi que le renforcement des partenariats avec des organismes publics et privés et avec la société civile.
-